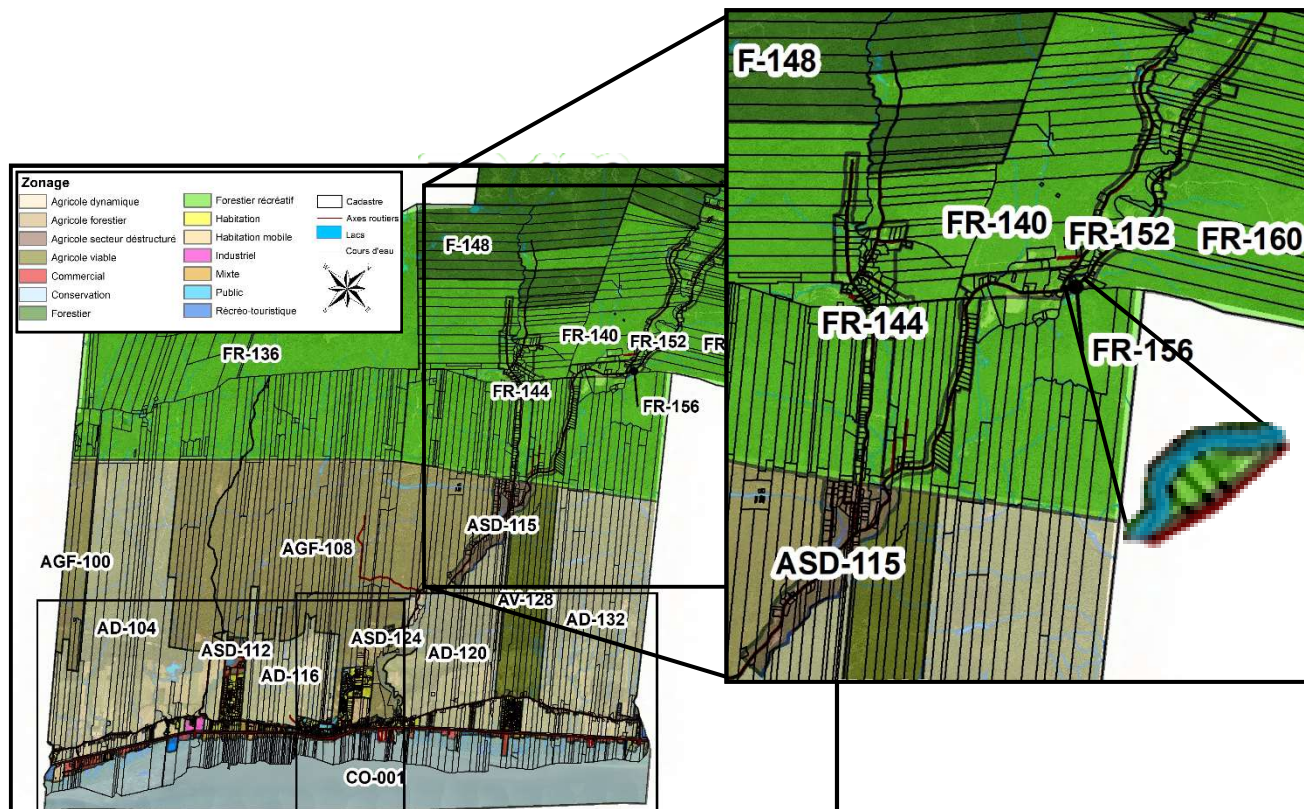


Zone FR-156

La zone FR-156 est une zone localisée à l'extérieur du périmètre d'urbanisation. Tout comme les autres zones de type FR (forestière récréative), elle est à caractère forestier et résidentiel.

Elle comprend le noyau du secteur de la route Saint-Achillée, soit la fourche de Saint-Achillée/Saint-Achillée Ouest.



NORMES D'IMPLANTATION	DIMENSIONS (M)
HAUTEUR MAXIMALE	10
MARGE DE REcul AVANT MINIMALE	10
MARGE DE REcul LATÉRALE MIN.	4
SOMME DES MARGES LATÉRALES MIN.	8
MARGE DE REcul ARRIÈRE MIN.	10
DENSITÉ NETTE (LOG./HA)	NA

CLASSES D'USAGES		FR-156
HABITATION	H-1 Unifamiliale isolée	*
COMMERCE	C-1 Accommodation	*
RÉCRÉATION	R-1 Récréation extensive	●
*Autorisé seulement sur un terrain contigu à une rue publique ou privée existante au 17 janvier 2014.		